



# Responsable mais pas coupable ?

Par Pauline Prost

Un homme et une femme devisent dans un café, lors d'un premier rendez-vous. Mais voici qu'il lui prend la main, qu'elle lui abandonne, sans s'en apercevoir. « Elle parle de la vie, de sa vie, elle se montre sous son aspect essentiel : une personne, une conscience. [...] la main repose inerte entre les mains chaudes de son partenaire ; ni consentante, ni résistante – une chose. » [1] Ainsi Jean-Paul Sartre aborde-t-il ce qu'il appelle conduite de « mauvaise foi. » [2] Peut-on voir, dans cette vacillation subjective, faite de trouble, d'égarement, de vertige et de complicité, l'amorce discrète de ce que notre actualité désigne du terme, plus massif, d'attentat sexuel ?

La jouissance, dit Lacan, « Ça commence à la chatouille et ça finit par la flambée à l'essence. » [3] Ce bras inerte, livré à des caresses dont la femme s'absente et ne veut rien savoir, n'est pas sans évoquer l'injonction sadienne : « *Prêtez-moi la partie de votre corps qui peut me satisfaire un instant, et jouissez, si cela vous plait, de celle du mien qui peut vous être agréable.* » [4] Formule qui ouvre l'espace où se décline le champ infini de l'attentat sexuel, et à laquelle Lacan

souscrit à sa façon : « Le désir sadique, avec tout ce qu'il comporte d'énigme, n'est articulable qu'à partir de la schize, la dissociation, qu'il vise à introduire chez le sujet. » [5] En effet, quand il s'agit, au-delà de l'amour du prochain, qui s'adresse au semblable, et que « nous faisons si facilement notre reflet » [6] quand il s'agit du prochain comme tel, « en tant que le plus proche, que nous avons quelque fois, et ne serait-ce que pour l'acte de l'amour, à prendre dans nos bras » [7] ; « c'est [...] m'avancer nécessairement dans quelque cruauté. La sienne ou la mienne ? [...] Il semble bien plutôt que ce soit la même, à condition que les limites soient franchies qui me font me poser en face de l'autre comme mon semblable » [8] ; « Quand on avance dans la direction de ce vide central en tant que c'est jusqu'à présent sous cette forme que se présente à nous l'accès à la jouissance, le corps du prochain se morcelle. » [9]

« Sade est sur cette limite. » [10]

C'est la limite exacte, selon Lacan, « où apparaît chez le sujet une division, une béance, entre son existence de sujet et ce qu'il subit, ce dont il peut pâtir, dans son corps. » [11] Car le désir sadique vise l'envers du sujet, comme un gant retourné. [12] Mais, mis à part le fantasme sadien, c'est du corps séparé de lui-même qu'il s'agit dans toutes les formes d'attentat sexuel, de cet objet déchu, qui choit, zone où surgit l'angoisse qui, dit Lacan, concerne toujours un phénomène de bord, de suspens sur une ligne que l'on ne peut franchir, et que Sade, dans son délire, cherche justement à franchir.

Cette béance, ce trou où s'abîme le corps quand il se fait chair, renouvelle pour nous le sens de la culpabilité : du défaut à la faille, de la faille à la faute, voire au péché

originel, ainsi se traduit pour le sujet parlant ce que Lacan, inspiré par Joyce, désigne plus sobrement comme lapsus, raté dans le nouage du symbolique et de l'imaginaire, renouvelant ainsi le mythe orphique de la chute de l'âme dans un corps frappé de malédiction. Mais « la place de l'âme est à situer au niveau *a* du résidu, d'objet chu. » [13]

Ainsi le corps « coupé » rend le sujet « coupable » : « Changez le sens de cette faute en lui donnant un contenu[...], et voilà qui explique la naissance de la culpabilité et son rapport avec l'angoisse. » [14] Jacques-Alain Miller résume ainsi les choses : « ce surmoi principe de la culpabilité, [...] vient à la place du non-rapport sexuel » [15], et nul besoin du « mannequin du père » [16] pour proscrire la jouissance

Honte et culpabilité relèvent de la structure, et non de l'événement traumatique, mais ce destin, nécessaire, peut-il être conjuré par l'amour, contingent, si, comme le note Lacan : « l'amour est dans son fond besoin d'être aimé par qui pourrait vous rendre coupable. Et justement, si l'on est aimé par celui ou celle-là, cela va beaucoup mieux » [17], c'est « à lui que l'on vient [...] demander la permission » [18] C'est en effet dans le champ du « devoir conjugal » que la question de la faute et du consentement trouve son paroxysme, et la notion d'attentat sexuel son paradoxe : n'y-a-t-il pas un pacte, un consentement initial et affiché au commerce sexuel ? Pourtant, la notion de devoir évoque la contrainte et l'obligation, voire, pour certaines, la corvée. Une enquête récente du sociologue Jean-Claude Kaufmann [19] explore le champ spécifique de la culpabilité féminine née de l'absence de désir : « Elles doivent accepter de se forcer » Or il rencontre, au cours de son enquête une position nouvelle des hommes qui, loin de faire valoir un droit, naturel ou

contractuel, « demandent le sexe au nom de l'amour ». Et cela, dit-il, est destructeur pour la femme, alors que, pour elle, l'amour est là. « Quand elles entendent ce message, elles commencent à se poser des questions sur elles-mêmes, à culpabiliser ».

En somme la culpabilité surgit quand l'homme, s'avancant sous la bannière de l'amour, met en question celui de la femme : l'appel à l'amour au profit du sexe ne fait que renforcer l'impuissance à éveiller le désir, suscitant une culpabilité aggravée. La discorde entre désir et amour reste *totale*, allant peut-être jusqu'au point où, comme le note Lacan « la question est de savoir si un acte sexuel consommé dans la haine est moins un acte sexuel de pleine portée. » [20]

Un homme et une femme peuvent-ils s'entendre, autrement que sur le mode de « s'entendre crier » ? [21] Dans le mince intervalle qui sépare la responsabilité de la culpabilité s'engage la liberté de chacun. Il s'agit moins de consentir à un autre qu'à l'Autre en soi, et de restaurer le pouvoir de la parole : plus qu'un oui ou un non à la jouissance, assumer un « dire que oui » ou un « dire que non ».

[1] Sartre J.-P., *L'Être et le Néant*, « La mauvaise foi », Paris, Gallimard, 1976, p. 91.

[2] *Ibid.*

[3] Lacan J., *Le Séminaire*, livre XVII, *L'Envers de la psychanalyse*, texte établi par J.-A. Miller, Paris, Seuil, coll. Champ Freudien, 1991, p. 83.

[4] Lacan J., *Le Séminaire*, livre VII, *L'Éthique de la psychanalyse*, texte établi par J.-A. Miller, Paris, Seuil, coll. Champ Freudien, 1986, p. 237.

[5] Lacan J., *Le Séminaire*, livre X, *L'Angoisse*, texte établi

par J.-A. Miller, Paris, Seuil, coll. Champ Freudien, 2004, p. 123.

[6] Lacan J., *Le séminaire*, livre VII, *L'Éthique de la psychanalyse*, op. cit., p. 232.

[7] *Ibid.*

[8] *Ibid.*, p. 233.

[9] *Ibid.*, p. 237.

[10] *Ibid.*, p. 231.

[11] Lacan J., *Le Séminaire*, livre X, *L'Angoisse*, op. cit., p. 123.

[12] Cf. *Ibid.*, p. 193-194.

[13] *Ibid.*, p. 192.

[14] *Ibid.*, p. 320.

[15] Miller J.-A., « L'orientation lacanienne. Cause et consentement. », enseignement prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de l'université Paris VIII, cours du 9 Mars 1988, inédit.

[16] *Ibid.*

[17] Lacan J., *Le Séminaire*, livre VIII, *Le Transfert*, texte établi par J.-A. Miller, Paris, Seuil, coll. Champ Freudien, 2001, p. 398.

[18] *Ibid.*, p. 399.

[19] Kaufmann J.-C., « *Le devoir conjugal n'a pas disparu* », in *Le Nouvel Observateur*, n°2901, du 11 au 17 Juin 2020, p. 46.

[20] Lacan J., *Le Séminaire*, livre XIV, « La logique du fantasme », leçon du 8 Mars 1967, inédit.

[21] Lacan J., *Le Séminaire*, livre XVIII, *D'un discours qui ne serait pas du semblant*, texte établi par J.-A. Miller, Paris, Seuil, 2006, p. 145.